

## Les établissements de santé publics bretons poursuivent l'amélioration de leur situation financière

Les résultats financiers 2016 des 85 établissements de santé publics bretons (46 établissements publics de santé (EPS) et 39 établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC)) confirment le redressement observé en 2015, avec un résultat excédentaire pour la deuxième année consécutive.

Le résultat cumulé des comptes de résultat principaux s'élève, globalement, à + 7,1 millions d'euros contre un excédent arrêté définitivement à 11,3 millions d'euros en 2015. Retraité des aides et des recettes exceptionnelles (ventes de sites immobiliers notamment), le résultat "structurel" des établissements s'améliore par rapport à 2015, avec un déficit de 21,2 millions d'euros (contre 23 millions d'euros en 2015).

### Des contrats de retour à l'équilibre qui ont porté leurs fruits

Cette situation, globalement favorable, est due, notamment, aux établissements ayant engagé une démarche de retour à l'équilibre, pour lesquels la situation s'est améliorée de 3 millions d'euros en 2016. Les redressements du CHRU de Brest, revenu à l'équilibre, du Centre hospitalier des pays de Morlaix, du Centre hospitalier Centre Bretagne de Pontivy ou encore du Centre hospitalier de Redon constituent les exemples les plus significatifs.

### L'ARS Bretagne accompagne les établissements bretons

L'ARS Bretagne continue à mobiliser des aides à l'investissement (13 millions d'euros d'aides nouvelles en 2016 contre 8,2 millions d'euros en 2015).

Elle a par ailleurs soutenu les établissements via :

- le développement des prises en charge ambulatoires (appel à projets d'1,8 million d'euros sur trois volets concernant la chirurgie ambulatoire, les hôpitaux de jour de médecine et l'hospitalisation à domicile) ;
- le développement des postes d'assistants partagés (3,6 millions en 2016 contre 2,7 millions en 2015) pour développer les coopérations médicales entre établissements de santé et réduire leur recours à l'intérim médical ;
- la mise en place des groupements hospitaliers de territoire et l'élaboration de leurs projets médicaux partagés (6 millions d'euros dont 2,9 millions au titre des contrats hospitaliers de territoire).